

# **ANALYSE FINANCIERE DE**

## **MOIGNY SUR ECOLE**

### **EXERCICES 2009 à 2011**



Centre des Finances Publiques de LA FERTE ALAIS

## PRÉSENTATION DE LA COLLECTIVITÉ

Moigny-sur-Ecole est une commune composée de 1 316 habitants selon le dernier recensement INSEE, située dans le département de l'Essonne à environ 47 km de Paris.

Implantée au cœur du Parc Naturel Régional du Gâtinais français, la commune appartient au canton de Milly-la-Forêt.

Commune rurale, elle est traversée par la rivière Ecole.

Moigny-sur-Ecole est adhérente de la communauté de Communes de la Vallée de l'Ecole, intercommunalité à fiscalité additionnelle et également, du Parc régional du Gâtinais français, du SIROM en ce qui concerne le ramassage des ordures ménagères.

# SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>4</b>
<b>PRINCIPAUX CONSTATS.....</b>	<b>5</b>
<b>I] LA FORMATION DE L'AUTOFINANCEMENT .....</b>	<b>6</b>
A) COMPOSANTES DES CHARGES ET DES PRODUITS REELS DE FONCTIONNEMENT.....	6
1°) <i>Les charges réelles de fonctionnement.</i> .....	6
2°) <i>Les produits réels de fonctionnement</i> .....	9
B) LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT BRUTE .....	11
<b>II) L'INVESTISSEMENT.....</b>	<b>12</b>
A) LE FINANCEMENT DISPONIBLE. ....	12
B) LES DEPENSES D'EQUIPEMENT.....	13
C) LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS. ....	14
<b>III] EQUILIBRE DU BILAN .....</b>	<b>15</b>
A) LE FONDS DE ROULEMENT .....	15
B) LE BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT .....	16
C) LA TRESORERIE.....	16
<b>IV) MARGES DE MANOEUVRE.....</b>	<b>17</b>
A) LA FISCALITE DIRECTE LOCALE. ....	17
B) ANALYSE DE L'ENDETTEMENT .....	22
C) LE COEFFICIENT D'AUTOFINANCEMENT COURANT .....	24
D) ANALYSE DES FACTEURS EXTERNES DE RISQUES .....	24
<b>LEXIQUE.....</b>	<b>25</b>

# INTRODUCTION

Cette étude porte sur les exercices 2009 à 2011. Elle est réalisée en mai 2012.

Elle concerne uniquement le budget principal de la ville de Moigny-sur-Ecole. Il n'est pas tenu compte du budget du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Les chiffres sont exprimés en milliers d'euros.

La population retenue pour l'analyse, est la population INSEE de l'exercice 2011 soit 1 298 habitants.

La moyenne départementale fait référence à l'ensemble des communes de même importance du département de l'Essonne (strate de 500 à 1 999 habitants).

Moigny-sur-Ecole est adhérente de la communauté de commune de la Vallée de l'Ecole, intercommunalité à fiscalité additionnelle.

Les chiffres utilisés sont issus des comptes de gestion ainsi que des fiches d'analyse et des équilibres financiers fondamentaux, dites fiches « AEF » ; les ratios des moyennes portés dans ces fiches sont eux-mêmes issus des comptes de gestion des communes du département.

Les graphiques sur les ratios (rigidité, endettement et CAC) utilisent les données relatives à l'exercice 2009 au niveau national pour la médiane et le seuil de 10%. La médiane sépare les communes en deux groupes égaux ; le seuil de 10% établit la limite au-delà de laquelle se trouvent les 10% de communes possédant les moins bons ratios.

## PRINCIPAUX CONSTATS

En 2011, le résultat comptable de la commune de Moigny-sur-Ecole est en hausse et cette hausse se confirme sur la période étudiée.

Les produits réels de fonctionnement augmentent en effet plus vite que les charges réelles de fonctionnement permettant ainsi de dégager un résultat comptable satisfaisant.

En conséquence, la capacité d'autofinancement brut (CAF) a augmenté de 11,4% et permet de couvrir aisément le remboursement des emprunts.

Les dépenses d'équipement ont augmenté de 78,5% en 2011 après une baisse significative de 32,5% entre 2009 et 2010.

L'endettement de la commune a diminué de 15% en 2011. Le niveau d'endettement (encours de la dette / produits de fonctionnement) s'élève à 0,19 ce qui est très en dessous du niveau médian situé à 0,59.

Les marges de manœuvre existent aussi bien dans le domaine de la fiscalité que celui de l'endettement.

La situation financière de Moigny sur Ecole est globalement très satisfaisante.

# I] LA FORMATION DE L'AUTOFINANCEMENT

Le résultat comptable de 2010/2011 qui provient de l'ensemble des opérations de la collectivité, y compris les intérêts de la dette et les éventuelles opérations d'ordre, s'élève à 253 710 € en augmentation de 10% par rapport à 2010 ; la période précédente 2009/2010 connaissait également une augmentation de 9,6%.

L'analyse suivante porte sur les produits et les charges réelles dont découle la capacité d'autofinancement.

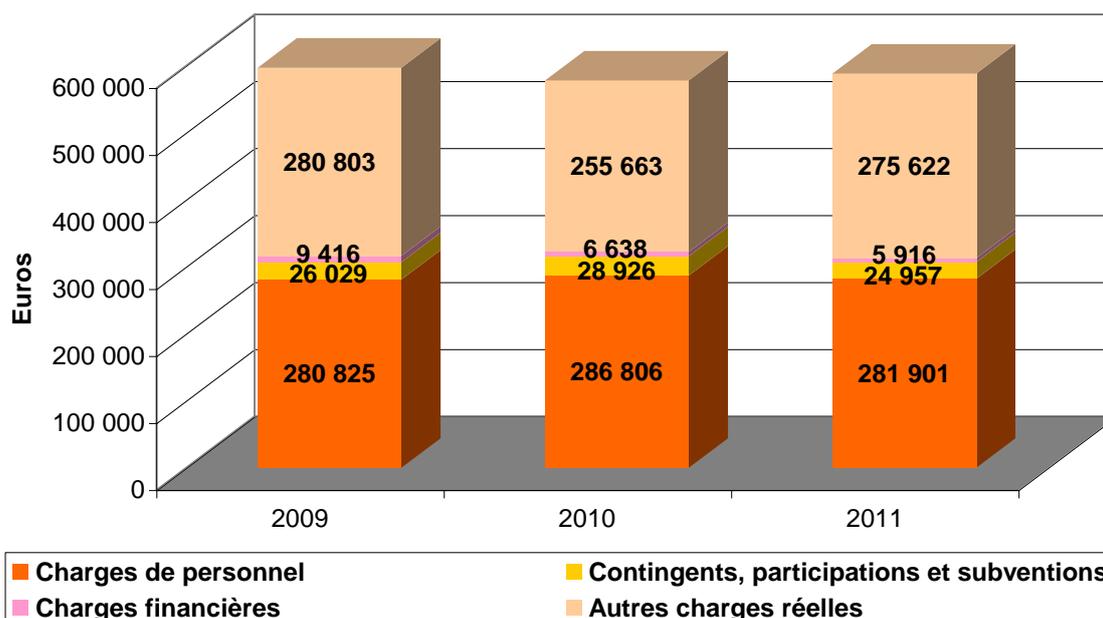
## A) Composantes des charges et des produits réels de fonctionnement

### 1°) Les charges réelles de fonctionnement augmentent de 1,8% en 2011.

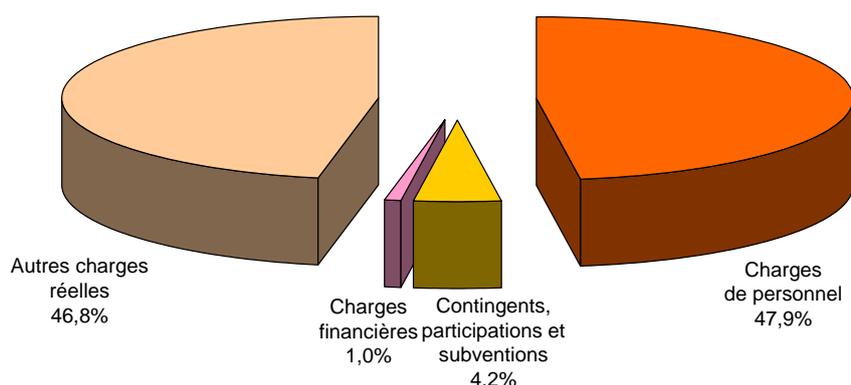
Les charges réelles de fonctionnement s'élèvent à 588 397€. Les charges de fonctionnement par habitant sont de 453€ alors qu'elles sont de 641€ pour le département.

Bien qu'en hausse en 2011, les charges réelles ayant diminué de 3,2% en 2010, elles sont en diminution sur la période de 1,5%.

Evolution des charges réelles



## Structures des charges réelles



### ❖ Les charges de personnel :

D'un montant de 281 901€ elles diminuent de 1,7% en 2011 et représentent néanmoins 47,9% des charges réelles de fonctionnement (poste le plus important des charges de fonctionnement réelles), alors que la moyenne départementale est de 43,6%.

Ce poste de dépenses avait augmenté de 2,1% entre 2009 et 2010 et retrouve un niveau légèrement supérieur à celui de 2009 (280 825€).

Structurellement les charges de personnel sont supérieures à la moyenne départementale alors que le montant en € par habitant pour la commune représente une somme de 217€ contre 279€ pour le département.

### ❖ Les charges financières :

Les charges financières, à hauteur de 5 916€ sont en baisse pour la deuxième année consécutive. Elles diminuent de 10,9% en 2011 et représentent 1% du total des dépenses de fonctionnement réelles, la moyenne départementale étant de 2,5%. Le montant des charges financières par habitant se situe à un niveau inférieur à celui de la moyenne départementale (5€ pour la commune contre 16€ pour la moyenne départementale).

### ❖ Les contingents et participations :

Les contingents et participations s'élèvent à 24 957€ et sont en diminution de 13,7% par rapport à 2010 et représentent 4,2% des charges réelles de fonctionnement. Le montant par habitant (19€) est très inférieur à la moyenne départementale (69€).

Ce poste se décompose en 6 782 € de contingents et participations obligatoires (en hausse de 20% en 2011) et en 18 175 € de subventions de fonctionnement versées (en diminution de 22%).

### ❖ Les autres charges réelles :

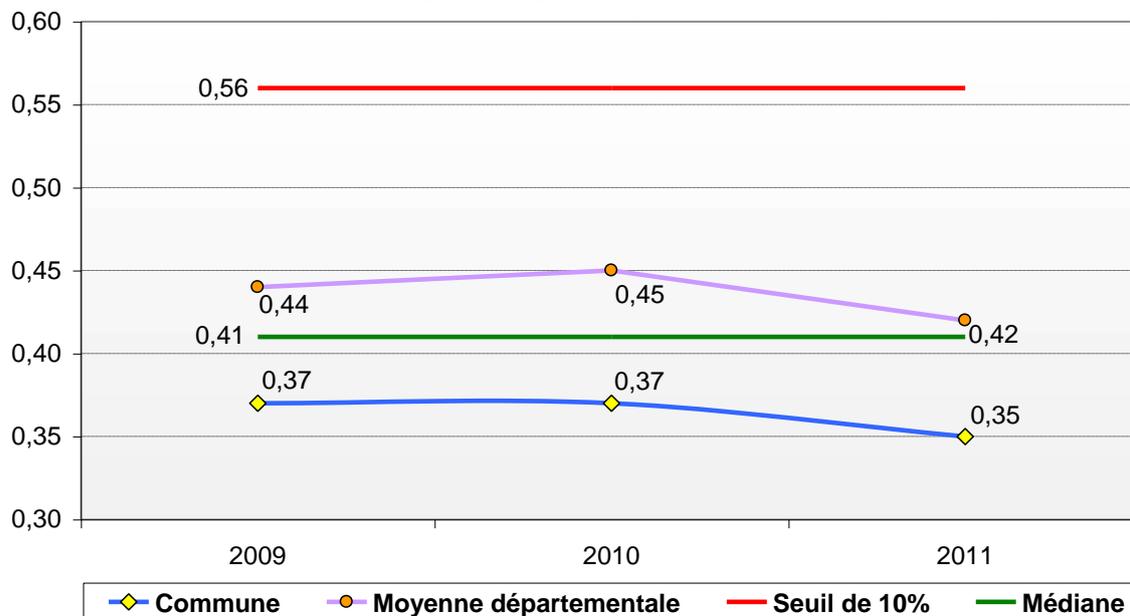
Composé des achats et charges externes, des impôts et taxes et des autres charges de gestion courantes, ce poste a sensiblement diminué en 2010 (-9,0%) puis augmenté de 7,8% en 2011. Globalement sur la période, il est en baisse de 1,8% et s'élève à 275 622 €. Ces variations se situent essentiellement au niveau des achats et charges externes.

Le montant en euro par habitant pour la commune (212€) est inférieur à la moyenne départementale (277€).

### ❖ Le ratio de rigidité des charges structurelles :

Le ratio de rigidité permet de mesurer le poids, pour une collectivité, des dépenses difficilement compressibles (charges de personnel, charges financières et contingents) par rapport aux produits réels de fonctionnement. Plus ce rapport est élevé, plus il est difficile à une commune de dégager de l'autofinancement.

**Couverture des charges (personnel, contingents et intérêts)  
par les produits réels**

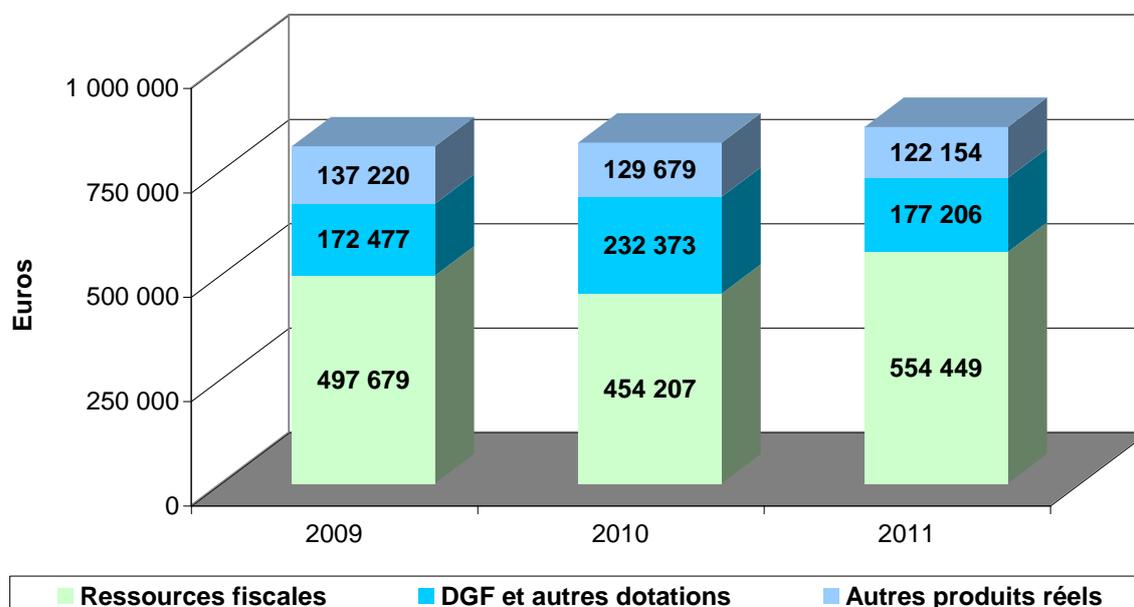


Pour la commune de Moigny-sur-Ecole, le poids des charges incompressibles s'est stabilisé à un niveau satisfaisant en 2009 et 2010 puis a amorcé un diminution en 2011. Le ratio de rigidité s'établit ainsi à 35%, très en dessous de la médiane.

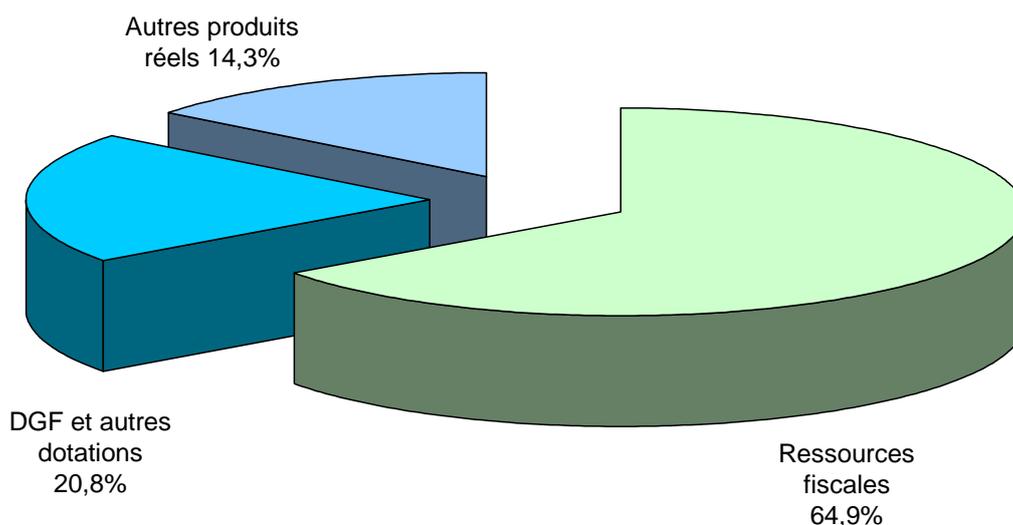
## 2°) Les produits réels de fonctionnement augmentent de 4,6% en 2011

Les produits de fonctionnement réels s'élèvent à 853 809 €. Les produits de fonctionnement par habitant correspondent à 658€ soit un montant inférieur à celui observé dans le département (806€). On constate une augmentation déjà amorcée en 2010 par rapport à 2009 (1,1%). Cette augmentation plus importante des produits par rapport aux charges permet de dégager un résultat comptable satisfaisant.

### Evolution des produits réels



### Structure des produits réels



### ❖ Les ressources fiscales :

D'un montant de 554 449 € en 2011, les ressources fiscales constituent le poste de recettes de fonctionnement le plus important de la commune avec près de 65% du total des produits réels. Il a sensiblement varié, tout d'abord à la baisse en 2010 (-8,7%) puis à la hausse en 2011 (+22,1%).

Les ressources fiscales de Moigny sur Ecole sont composées du produit des impôts locaux et de la taxe additionnelle aux droits de mutation (TADM).

Le produit des impôts locaux s'élève à 465 936 € en 2011 et a progressé sur toute la période (+7,1% en 2010 et +19,3% en 2011). La commune de Moigny sur Ecole est l'une des deux communes du département à avoir instauré la THLV (TH sur les logements vacants).

Le produit des impôts locaux (hors rôles supplémentaire et THLV) sera analysé plus en détail dans le chapitre « marges de manœuvre ».

La TADM est par nature très variable et est passée de 133 091 € en 2009 à 63 771 € en 2010, ce qui explique la baisse générale des ressources fiscales cette année là. En 2011 elle s'est accrue à hauteur de 88 513 €.

### ❖ Les dotations :

Les dotations comprennent d'une part la Dotation globale de fonctionnement et « les autres dotations et participations » d'autre part.

Ce poste a augmenté de 2,7% entre 2009 et 2011 mais a connu un fort pic ascendant en 2010 (+34,7% en 2010 puis -23,7% en 2011).

Il représente 20,8% du total des produits de fonctionnement réels soit pour la commune de Moigny une somme de 136€ par habitant contre 188€ pour la moyenne départementale.

A l'intérieur de ce poste cependant la DGF n'a pratiquement pas bougé puisqu'elle se situait en 2010 à 153 584€ contre 154 534€ en 2011.

L'impact du pic de 2010 repose sur les « autres dotations et participations » qui sont passées de 17 777 € en 2009 à 78 789 € en 2010 grâce notamment à la perception de 57 663 € d'attribution du fonds départemental de la TP. En 2011 elles retombent à 22 672 €, ce qui ne constitue que 17 €/hab. contre une moyenne de 53 €/hab.

### Les autres produits réels :

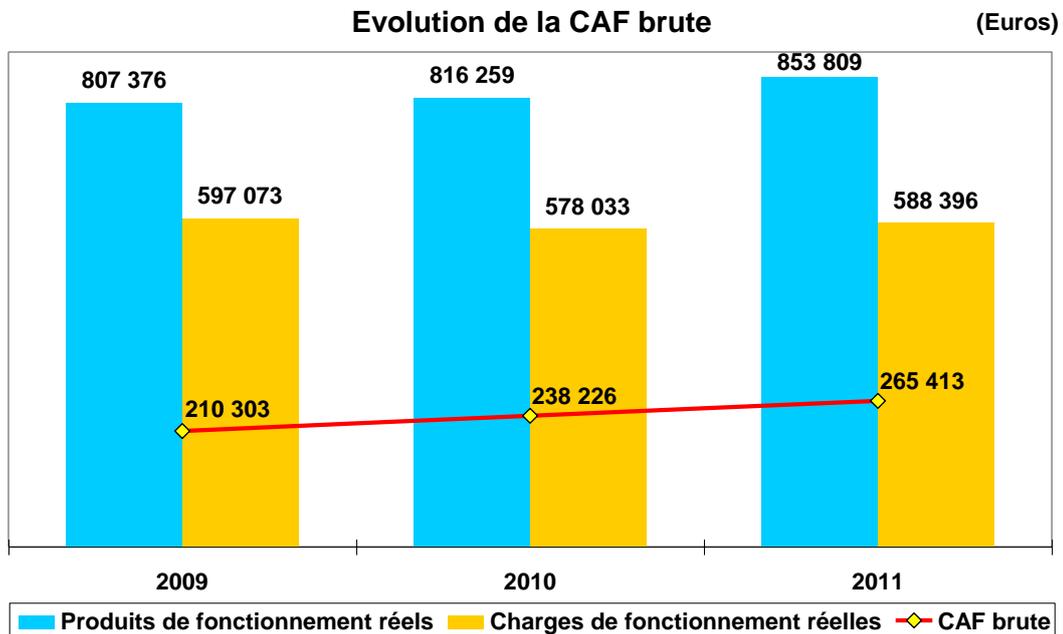
D'un montant total de 122 154 € ils représentent 14,3% des produits réels.

Ce poste se décompose en produits des services du domaine, autres produits de gestion courante et dans une moindre mesure en produits exceptionnels.

Il a diminué sur la période de 11% en raison essentiellement d'une baisse des produits exceptionnels (2 588 € en 2011 contre 20 435 € en 2009).

## B) La Capacité d'autofinancement brute est en hausse

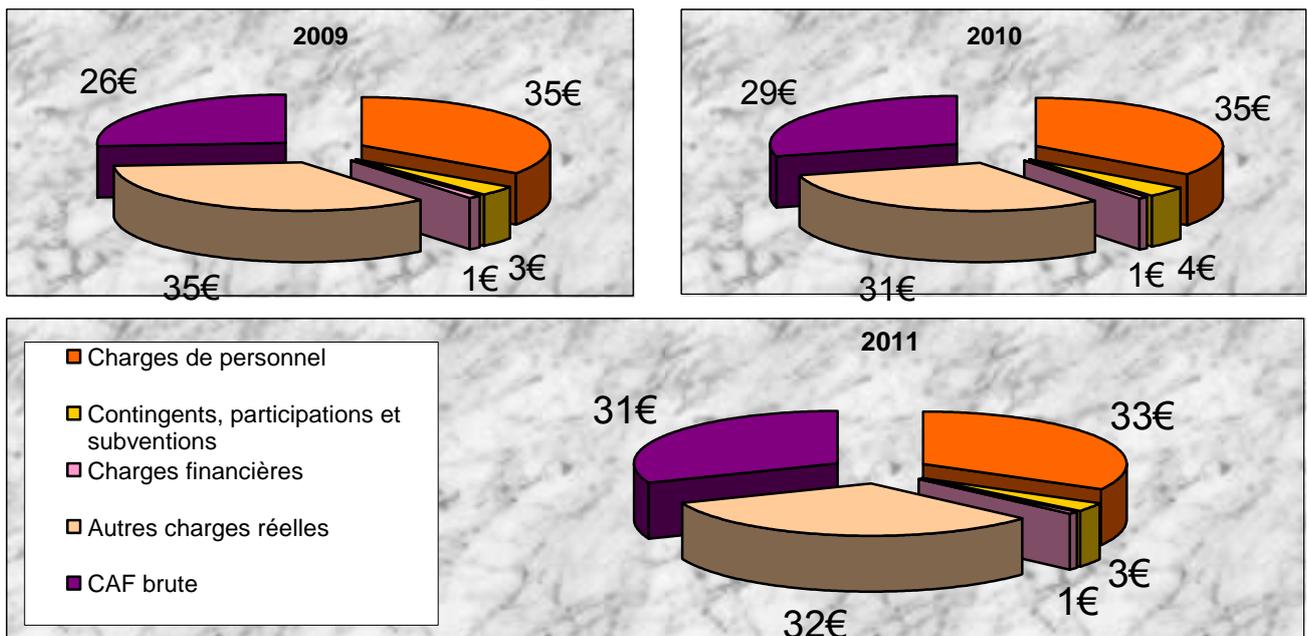
La Capacité d'autofinancement (CAF) brute représente l'excédent de fonctionnement (Produits réels diminués des charges réelles) utilisable pour financer les dépenses d'investissement (c'est à dire, les remboursements de dettes par priorité, puis avec le reliquat de nouvelles dépenses d'équipement...).



La CAF brute de la commune de Moigny-sur-Ecole d'un montant de 265 413€ a augmenté en 2011 de 11,4% par rapport à 2010, passant ainsi de 186€ par habitant en 2010 à 204€ en 2011 (par comparaison elle est de 165 € pour la moyenne départementale). En 2011 elle représente 31% des produits réels de fonctionnement. Cette situation résulte d'une augmentation des charges (1,8%) moins rapide que l'augmentation des produits (4,6%).

La CAF brute avait déjà fait l'objet d'une forte augmentation sur la période précédente (+13,3%).

### Utilisation des produits réels de fonctionnement

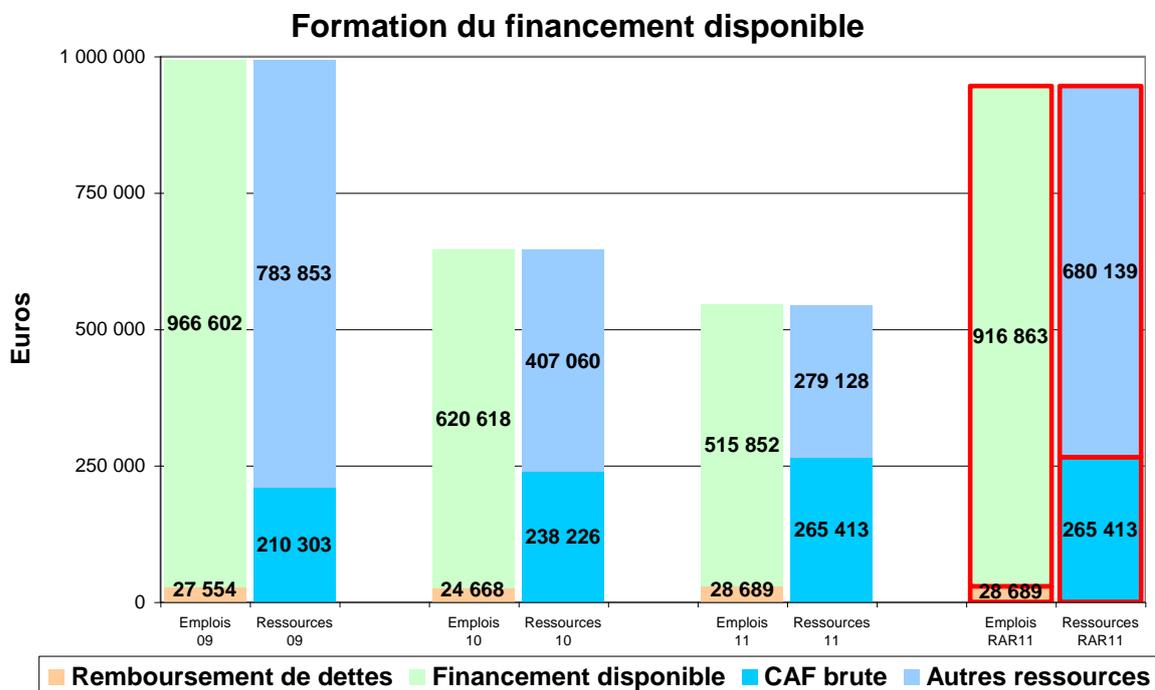


## II) L'INVESTISSEMENT

L'ensemble des dépenses d'investissement s'apparente à des emplois (dépenses d'équipement, remboursements de dettes, autres...). Parallèlement, l'ensemble des moyens financiers dont dispose la commune constitue des ressources (CAF, plus-values de cession, dotations et subventions, emprunts...). Le solde entre le total des ressources et le total des emplois représente la variation du fonds de roulement.

### A) Le financement disponible.

Le financement disponible représente le total des ressources (hors emprunts) dont dispose la collectivité pour investir, après avoir payé ses charges et remboursé ses dettes. Il est principalement constitué de la CAF nette et des ressources propres.



L'excédent dégagé en fonctionnement doit permettre de payer les remboursements en capital de la dette. Une fois le remboursement de dettes effectué, il reste à la commune un montant de CAF nette (CAF brute – remboursements du capital). En ajoutant à cette somme les recettes d'investissement (FCTVA, dotations, subventions; plus-values de cession), la commune dispose d'un montant correspondant à son financement disponible.

En 2011 la CAF brute permet de couvrir aisément le remboursement des dettes (28 689€) malgré une augmentation du montant des remboursements de la dette passé de 24 668€ en 2010 à 28 689€ en 2011 soit 16,3% de hausse.

Le montant du remboursement de dettes par habitant est de 22€ pour la commune inférieur à la moyenne départementale de 38€.

La CAF nette de 236 724€ est en progression de 10,8% par rapport à 2010 (213 558€).

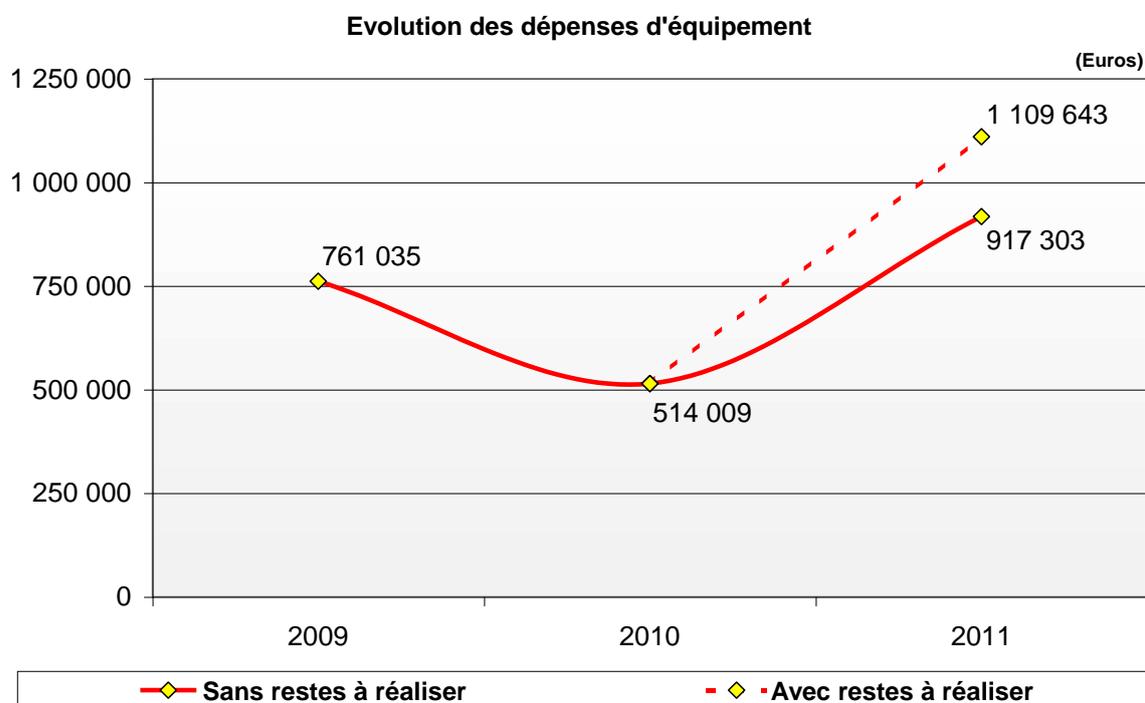
La commune n'a pas bénéficié de cessions d'actif, et l'ensemble des autres ressources s'élève à 279 128 €, ce qui a permis d'obtenir un financement disponible de 515 852 €.

Le financement disponible est en baisse de 17% par rapport à 2010. Cette situation résulte en partie de la forte diminution du poste « Autres ressources d'investissement » de 31,5%. Cette diminution est essentiellement due à la forte réduction des subventions reçues, liées aux dépenses d'équipement. En effet le montant des subventions est en retrait de 36%. Elles s'élevaient à 279 350 € en 2010 contre 178 448€ en 2011.

Le FCTVA a diminué quant à lui de 32% passant de 106 320€ en 2010 à 72 051€ en 2011.

Néanmoins, les restes à réaliser (RAR) font apparaître 401 011 € de subventions (principalement département et région). Leur prise en compte aurait contribué à accroître le financement disponible à un montant de 916 863 €.

### **B) Les dépenses d'équipement.**



Les dépenses d'équipement qui s'élèvent à 917 303€ ont augmenté de 78,5% après avoir connu une diminution au cours de la période précédente (32,5%).

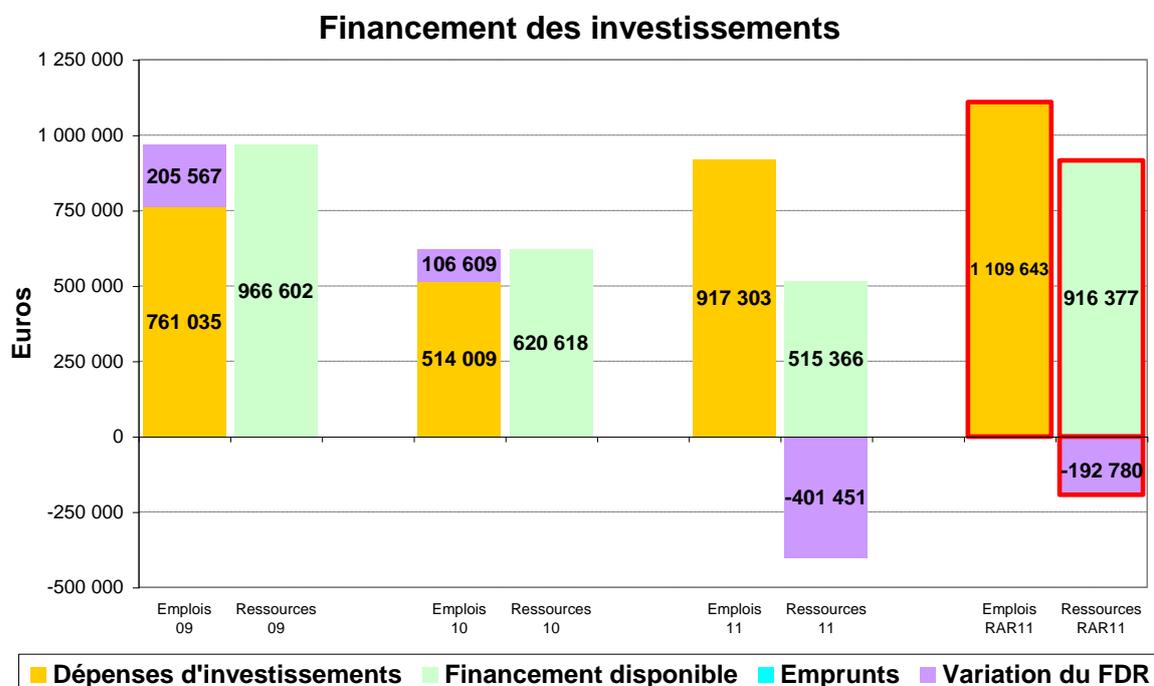
Les dépenses d'équipement représentent pour la commune de Moigny-sur-Ecole un ratio équivalent à 97% des dépenses totales d'investissement. Le niveau de dépenses d'équipement par habitant est très supérieur à la moyenne départementale (707 € contre 304€).

Le taux d'équipement (dépenses d'équipement brute/ recettes réelles de fonctionnement) permet d'apprécier l'effort d'équipement de la collectivité au regard de sa richesse. Pour la commune de Moigny-sur-Ecole, ce taux est en 2011 de 107,4%.

L'essentiel des investissements réalisés au cours de la période a porté sur des travaux de voirie (programme d'entretien, boucle de randonnée, enfouissement des réseaux), et de réhabilitation de la Mairie.

### C) Le financement des investissements.

Afin de compléter son investissement, une collectivité dispose de deux possibilités cumulables entre elles, l'emprunt et les réserves propres. Ces dernières servant de variable d'ajustement, elles sont sollicitées en cas d'insuffisance des autres ressources (emprunts compris) et au contraire sont abondées en cas d'excédent.



En 2011, la commune de Moigny dispose d'un financement disponible de 515 366€ en 2011. Il est insuffisant pour couvrir les dépenses d'investissement de 917 303 €. (hors remboursement de la dette). Pour compléter son investissement, la commune n'a pas fait appel à l'emprunt et a donc puiser dans ses réserves à hauteur de 401 451 €.

La prise en compte des RAR aurait limité le recours aux réserves à 192 780 €.

Sur les exercices précédents, la commune n'a pas non plus fait appel à l'emprunt, mais a pu dégager des excédents, les ressources ayant été supérieures aux emplois.

### III] EQUILIBRE DU BILAN

Le bilan décrit, à la clôture de l'exercice, l'ensemble du patrimoine que la commune a constitué d'année en année. Ce patrimoine comprend un 'actif' (total des biens immobiliers ou mobiliers, des créances et de la trésorerie) et un 'passif', total des moyens de financement que détient la commune (dotations, subventions, dettes...).

La mesure de l'équilibre financier de la commune s'effectue à travers trois grandeurs caractéristiques : le fonds de roulement, le besoin en fonds de roulement et la trésorerie.

bilan en 2011	
ACTIF	PASSIF
Immobilisations 9 880 546	Subventions, dotations, réserves 9 626 520
	Dettes financières 160 954
	FDR = -93 072
	Dettes fournisseurs, sociales 11 887
Stocks et créances 1 471	BFR = -10 416
	Trésorerie -82 654
	Trésorerie = FDR - BFR = -82 654

#### A) Le fonds de roulement

Le fonds de roulement est égal à la différence entre les financements disponibles à plus d'un an (les dotations et réserves, les subventions, les emprunts) et les immobilisations (les investissements réalisés et en cours de réalisation).

Cette différence correspond, en comptabilité budgétaire, à la somme des excédents définitifs que la commune a dégagés au cours du temps.

Le fonds de roulement permet de couvrir le décalage entre encaissement de recettes et paiement de dépenses.

Le fonds de roulement de la commune de Moigny-sur-Ecole en fin d'exercice 2011 s'élève à -93 072 € contre 308 375 € en 2010.

L'actif immobilisé brut a augmenté sur la période étudiée de 16,5% et représente 9 880 546€ au 31/12/2011.

## B) Le besoin en fonds de roulement

Le besoin en fonds de roulement (BFR) est égal à la différence entre l'ensemble des créances plus stocks et les dettes à court terme (dettes fournisseurs, dettes fiscales et sociales...). Une créance constatée, non encaissée génère un besoin de financement. A l'inverse, une dette pas encore payée vient diminuer ce besoin de financement. Le BFR traduit le décalage entre perception de recettes et paiement de dépenses.

Il s'agit d'une photographie de créances et de dettes à court terme au 31 décembre de l'année.

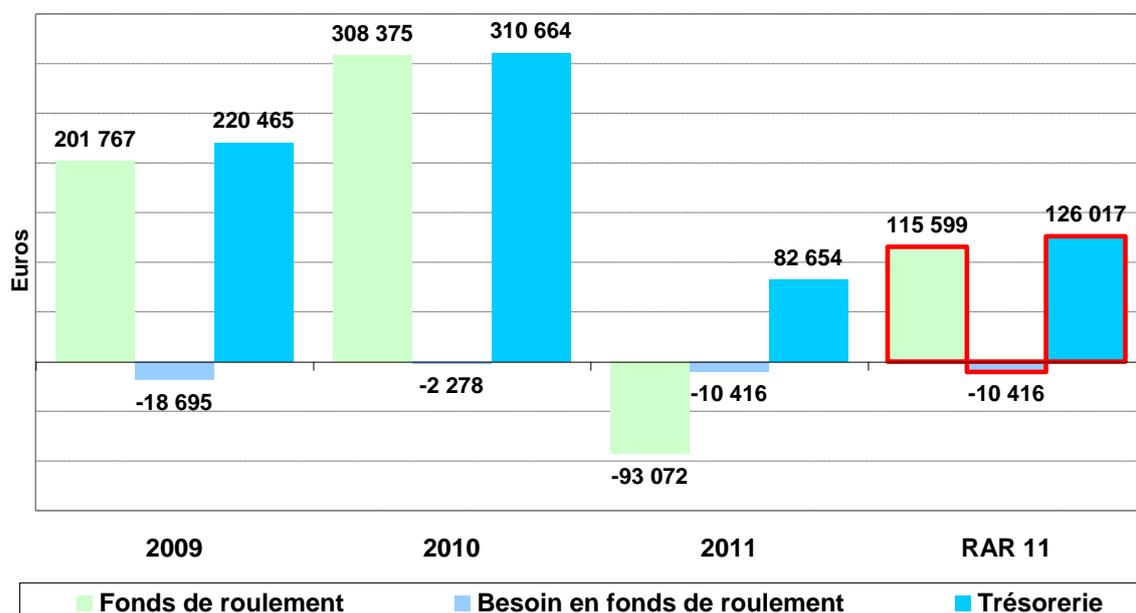
En 2011 le besoin en fonds de roulement est négatif de 10 416. A priori, la situation est favorable puisque la commune recouvre plus vite ses créances qu'elle ne paie ses dettes et constitue donc une ressource de financement.

## C) La trésorerie

La trésorerie du bilan comprend le solde du compte au Trésor, mais également les autres disponibilités à court terme comme les valeurs mobilières de placement.

Elle apparaît comme la différence entre le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement.

Evolution des principaux éléments du bilan



La trésorerie nette de la commune de Moigny-sur-Ecole marque une diminution importante entre 2010 et 2011 de 73,4%. La trésorerie arrêtée à la date du 31/12/2011 est essentiellement constituée d'une ligne de Trésorerie mobilisée en novembre 2011 pour la somme de 130 000€. La trésorerie de la commune représente 52 jours de dépenses réelles de fonctionnement soit moins de deux mois de charges réelles de fonctionnement.

## IV) MARGES DE MANOEUVRE

Les principales marges de manœuvre d'une collectivité se situent soit au niveau de ses charges de fonctionnement, soit au niveau de ses produits (fiscalité directe locale) soit encore en matière d'endettement.

La commune de Moigny-sur-Ecole est adhérente de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ecole relevant de la fiscalité additionnelle.

### A) *La fiscalité directe locale.*

*NB : Contrairement à l'ensemble de l'analyse, la strate de référence utilisée est celle des communes de même ordre démographique (de 500 à 1 999 habitants) et de même régime fiscal (adhérentes à un EPCI à fiscalité additionnelle) au niveau régional, soit 149 communes pour l'Ile de France.*

Le nombre de foyers fiscaux à Moigny sur Ecole s'élève en 2011 à 671 contre 663 en 2009.

La part de foyers non imposables a fortement augmenté passant de 24,9% à 29,4% sur la période. Elle demeure néanmoins sous la moyenne régionale, la part de celle-ci étant de 32,5%.

Le revenu fiscal moyen par foyer (33 255 € en 2011) est en hausse sur la période (+3,0%) malgré une baisse en 2011 (-4,0%). Il est très nettement supérieur à la moyenne régionale (28 184 €).

La commune de Moigny sur Ecole ayant adhéré à un EPCI à fiscalité additionnelle, elle perçoit désormais la nouvelle fiscalité professionnelle en remplacement de la TP.

La mise en place de la nouvelle fiscalité professionnelle, a grandement modifié la fiscalité directe locale perçue par la commune. La TP a été remplacée par un panier de ressources composé notamment de la CFE, sur laquelle la commune a toujours un pouvoir décisionnaire par le vote d'un taux. Cette mise en place de la nouvelle fiscalité professionnelle s'accompagne d'un dispositif de compensation dont le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) est alimenté par le prélèvement d'une somme sur les communes « gagnantes » destinée à être reverser aux communes « perdantes ». Moigny fait partie des communes « gagnantes » et à cet égard 101 344 € ont été prélevé en 2011.

Le nombre de logements imposés à la TH est de 580 dont 12 sont des logements vacants et 65 soit 11,2% d'entre eux sont des résidences secondaires contre 7,8% pour la région.

Moigny sur Ecole est une commune particulièrement résidentielle : 95,7% de ses bases imposées en foncier bâti concernent des locaux d'habitation ordinaire contre 48,1% pour la moyenne régionale. La part de locaux à usages professionnel ou commercial est de seulement 4,3% contre 18,8% pour la moyenne et aucun établissement industriel et assimilé n'est décompté alors qu'ils représentent 32,7% pour la moyenne.

La valeur locative moyenne des locaux d'habitation de la commune est très élevée. Elle est de 5 215 € en 2011 contre seulement 3 194 € pour la moyenne.

❖ Les bases :

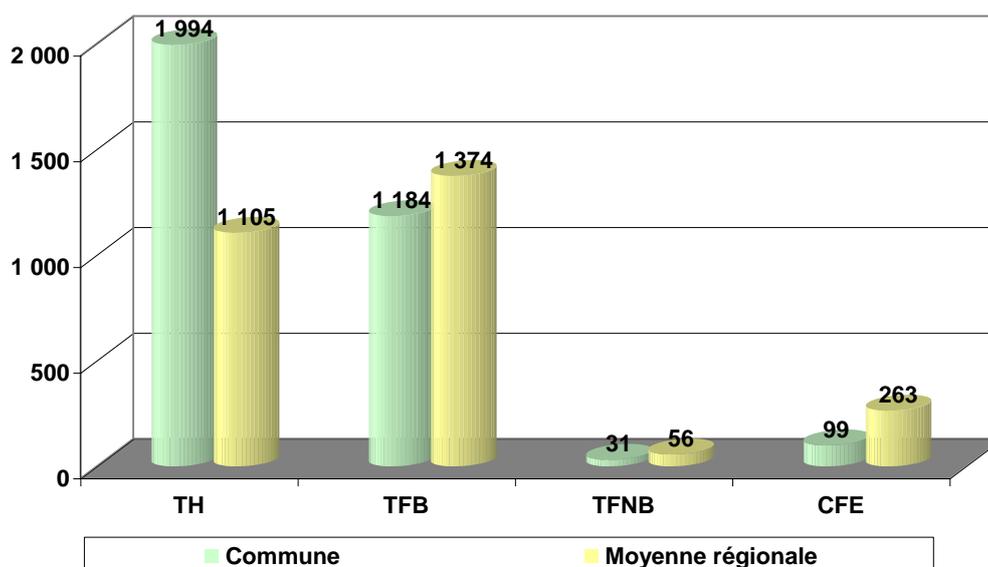
	2009	2010		2011	
	Bases en €	Bases en €	Evolution	Bases en €	Evolution
<b>TH</b>	2 463 711	2 481 944	+0,7%	2 588 020	+4,3%
<b>TFB</b>	1 470 456	1 506 276	+2,4%	1 537 535	+2,1%
<b>TFNB</b>	39 936	40 016	+0,2%	40 490	+1,2%
<b>CFE</b>		115 084		128 517	+11,7%

Les bases les plus importantes de la commune sont celles de la TH. Elles ont faiblement évolué en 2010 (+0,7%) mais fortement en 2011 (+4,3%). La commune n'a instauré aucun abattement sur cette taxe.

Les bases de TFB arrivent en seconde position en terme d'importance et ont évolué à la hausse de façon régulière (+2,4% en 2010 et +2,1% en 2011).

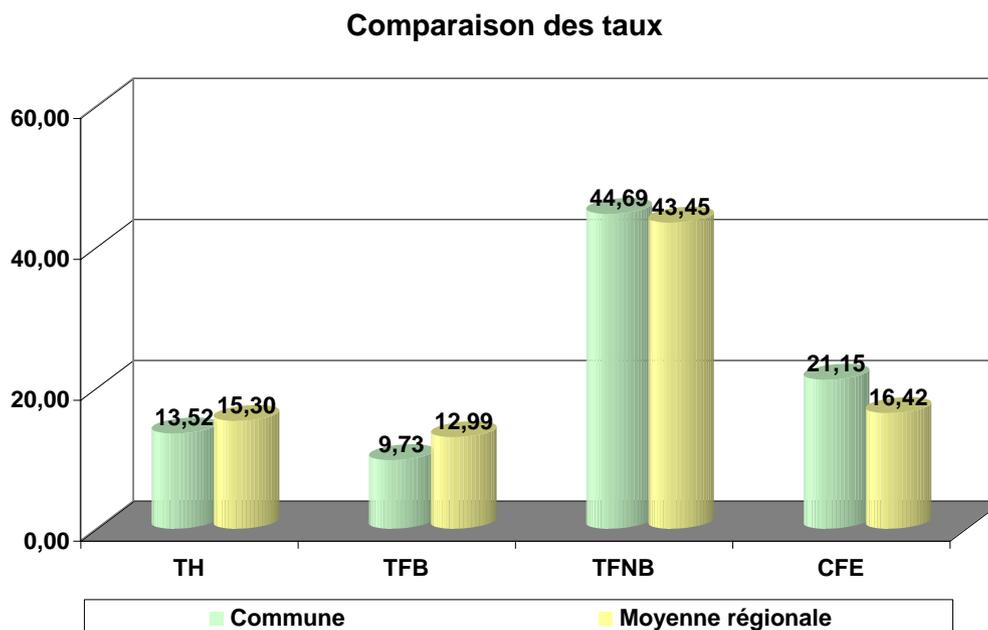
Les bases des autres taxes se sont également accrues mais sont nettement plus faibles.

**Comparaison des bases (en €/hab.)**



Rapportées au nombre d'habitant, les bases nettes de la commune pour la taxe d'habitation sont fortement supérieures à la moyenne régionale, à contrario des autres taxes, en particuliers les bases de la CFE qui sont très sensiblement inférieures à cette moyenne.

❖ Les taux :



Les taux communaux ont sensiblement varié sur la période.

Dans un premier temps en 2010, la commune a voté une hausse de 3,6% de l'ensemble de ses taux.

Dans un second temps, suite à la réforme de la fiscalité professionnelle, les taux de TH et de TFNB ont été rebasés, ce qui a conduit à leur hausse (notamment celui de TH avec le transfert d'une partie de la part départementale que percevait le département). Ces taux rebasés ont servi pour le vote des taux de 2011 sur lesquels la commune n'a pas voté de variation. De surcroît, le taux de CFE a été voté à 21,15.

Ainsi, sur la période, le taux de TH est passé de 6,08 à 13,52, le taux de TFB de 9,39 à 9,73 et le taux de TFNB de 41,13 à 44,69.

Les taux de TH et de TFB sont inférieurs à la moyenne, contrairement aux taux de TFNB (quoique très proche de celle-ci) et de CFE (sensiblement plus élevé).

❖ Les produits :

Produit global de la fiscalité directe locale :

	2009	2010		2011	
	Produits en €	Produits en €	Evolution	Produits en €	Evolution
<b>TH</b>	149 802	156 370	+4,4%	349 900	+123,8%
<b>TFB</b>	138 078	146 560	+6,1%	149 602	+2,1%
<b>TFNB</b>	16 383	17 025	+3,9%	18 095	+6,3%
<b>TP / Comp.relais</b>	57 942	67 456	+16,4%		
<b>CFE</b>		(24 334)		27 182	+11,7%
<b>FNGIR</b>				-101 344	
<b>Autres*</b>				16 729	
<b>TOTAL</b>	<b>362 205</b>	<b>387 411</b>	<b>+7,0%</b>	<b>460 164</b>	<b>+18,8%</b>

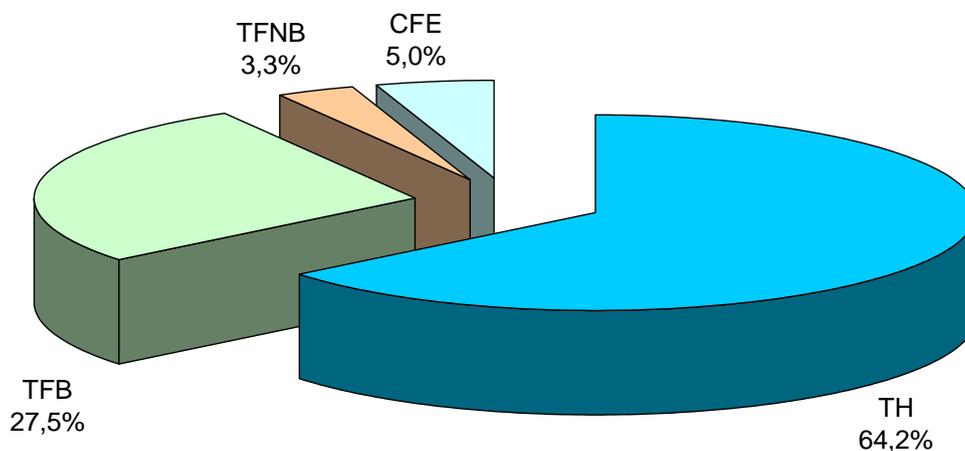
\*Autres ressources issues de la réforme de la TP : Impôts locaux de répartition (CVAE et IFER), TASCOM, TAFNB, et DC RTP

En 2010, la hausse des taux combinée à celle des bases a eu pour effet un accroissement de 7% du produit des impôts locaux.

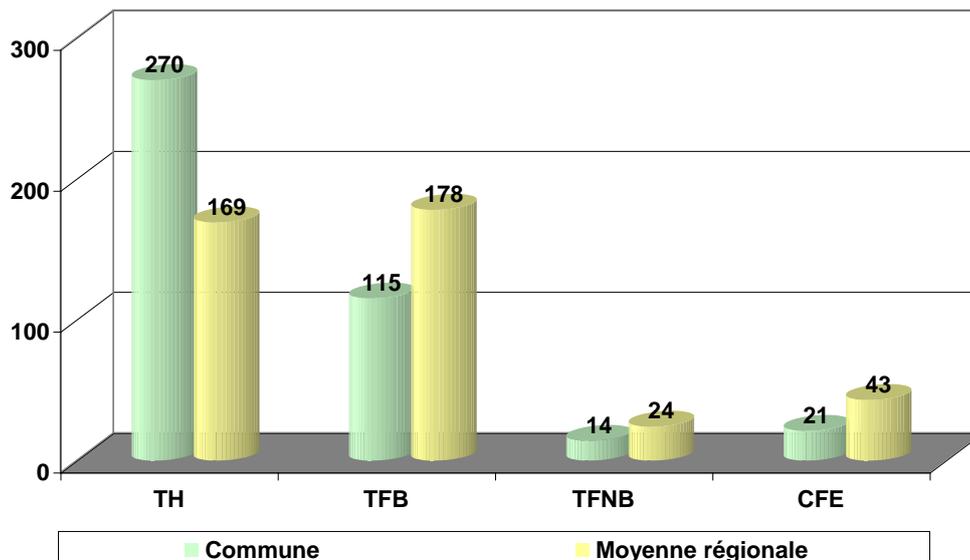
En 2011, l'augmentation du produit global est de 18,8% soit nettement plus que la hausse des bases. Ainsi, malgré le reversement au FNGIR, il ressort un impact positif de la réforme de la fiscalité sur la commune de Moigny sur Ecole qui voit ses ressources sensiblement accrues.

Produit des 4 taxes sur lesquelles la commune vote des taux :

Structure des produits de la fiscalité directe locale sur lesquels la commune a un pouvoir de fixation des taux



### Comparaison des produits (en €/hab.)



Sur le produit cumulé des quatre taxes sur lesquelles la commune a un pouvoir décisionnaire de vote des taux, la part de la TH est de 64,2%, ce qui en fait très nettement la taxe la plus importante de la commune. Son montant en €/hab. est nettement supérieur à la moyenne départementale (270 contre 169). En 2010 elle ne représentait que 122 €/hab. Cette augmentation résulte principalement de l'apport d'une majeure partie de la part que percevait auparavant le département.

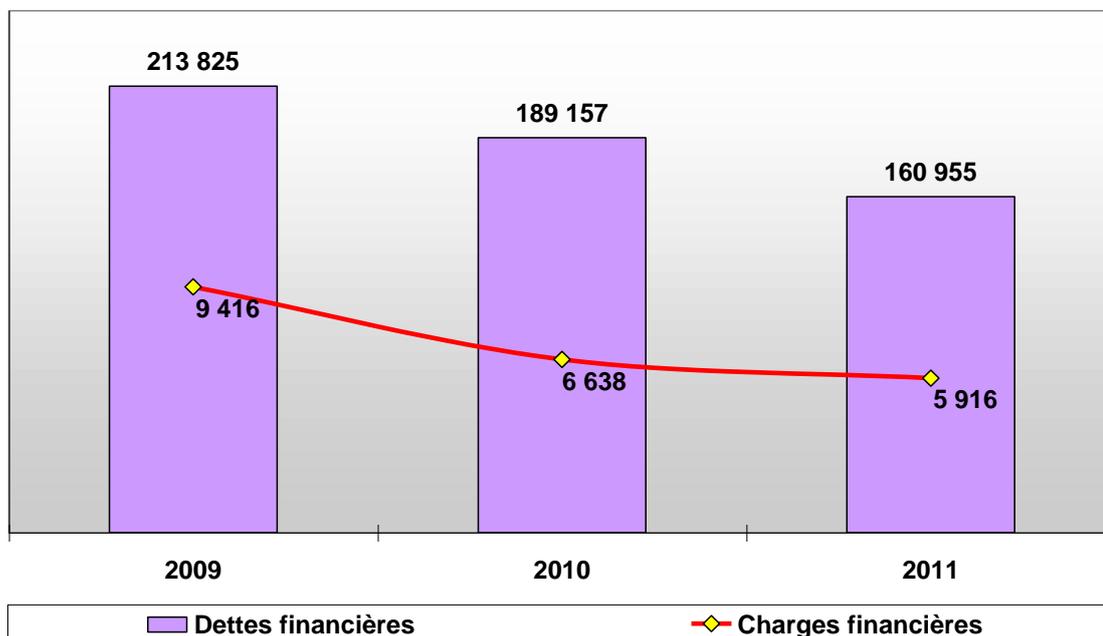
Seconde par ordre d'importance, la TFB représente 27,5% du total du produit. Cette taxe ne représente que 115 €/hab. contre 178 pour la moyenne, du fait d'un taux peu élevé.

La TFNB et la CFE constituent deux taxes de moindre importance, et leur niveau en €/hab. sont tous deux inférieurs à la moyenne, notamment pour la CFE qui est moitié plus faible (21 €/hab. contre 43.)

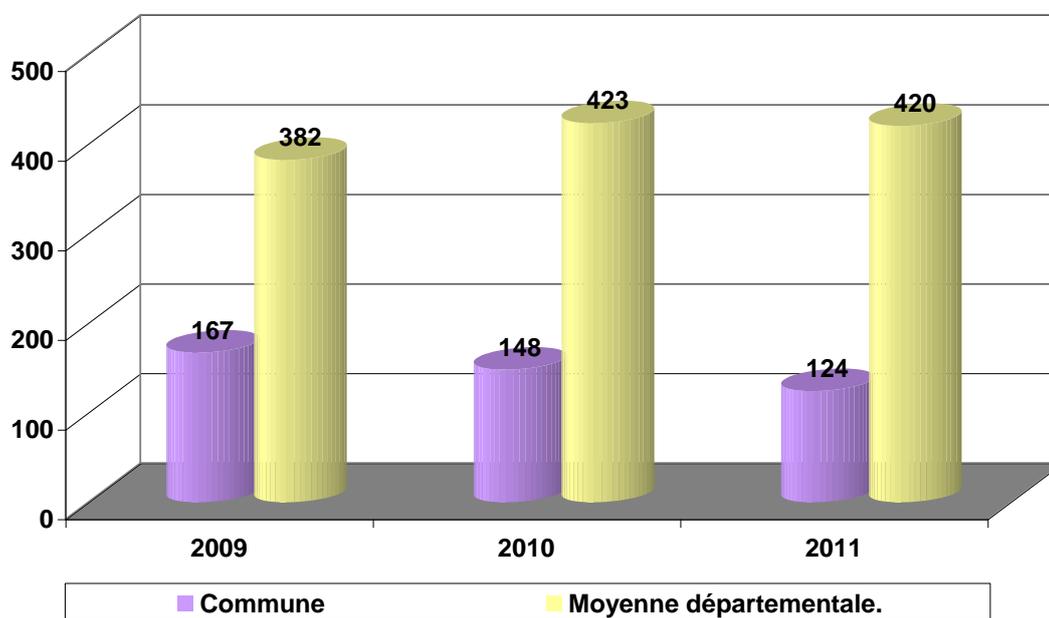
Moigny sur Ecole dispose d'une marge de manœuvre non négligeable au niveau de sa fiscalité, puisque ses taux sont peu élevés sur ses deux taxes les plus importantes, et ses bases sont confortables (notamment la TH).

## B) Analyse de l'endettement

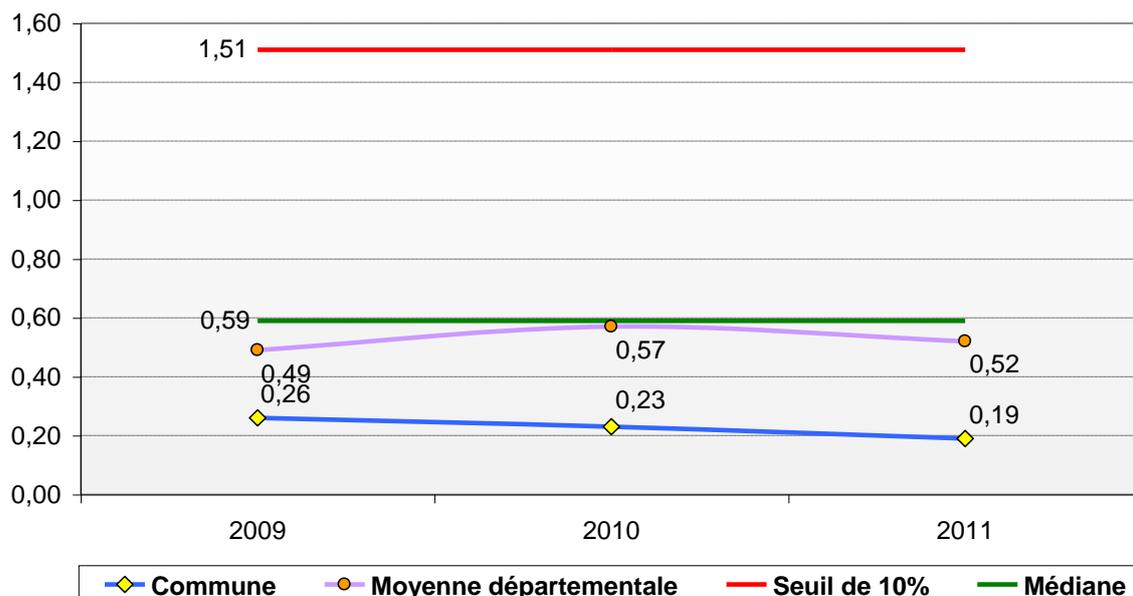
### Evolution de la dette (Euros)



### Comparaison de la dette (en €/hab.)



### Nombre d'années de produits réels nécessaire au remboursement de la dette



L'endettement de la commune a diminué de 15% entre 2011 et 2010 et sur la période 2009/2011 de 22,8%.

L'encours de la dette au 31/12/2011 s'élève à 160 955€ contre 189 157€ en 2010 représentant une somme de 124€ par habitant pour la commune contre 420€ pour la moyenne départementale.

La charge financière diminue également passant de 6 638€ en 2010 à 5 916 en 2011 soit une baisse de 10,9%.

Le niveau d'endettement (encours de la dette / produits de fonctionnement) s'élève à 0,19. Il est très inférieur au niveau médian (0,59) et place la commune de Moigny-sur-Ecole très en dessous des communes les moins bien placées (1,51).

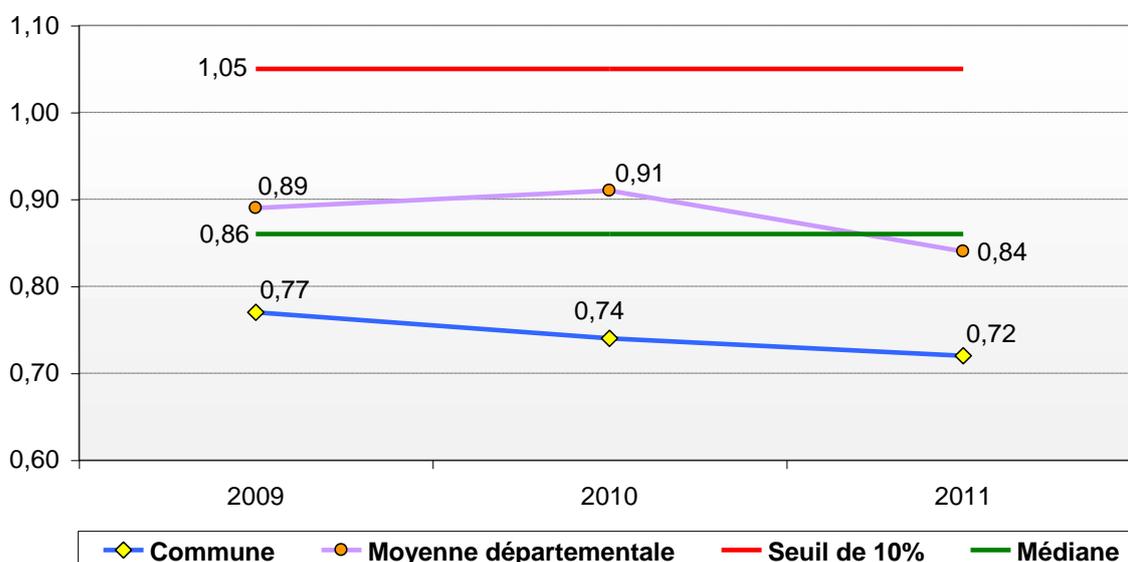
Ce ratio permet en effet d'apprécier la solvabilité de la commune, à savoir sa capacité à rembourser ses dettes financières à partir de ses produits de fonctionnement.

### C) Le coefficient d'autofinancement courant

Le coefficient d'autofinancement courant (CAC) permet de mesurer l'aptitude de la commune à autofinancer ses investissements, après avoir couvert ses charges et ses remboursements de dettes. Une valeur supérieure à 1 signifie que la couverture n'est pas entièrement assurée et indique par conséquent un déficit d'autofinancement.

Un coefficient supérieur à 1 indique que la commune est incapable de faire face à ses remboursements de dettes avec son seul autofinancement.

**Couverture des charges et des remboursement de dettes  
par les produits réels**



Le CAC de la commune de Moigny est de 0,72 soit un ratio inférieur au seuil des 10% des communes les plus dégradées (1,05).

Ce ratio s'améliore sur la période étudiée passant en 2009 de 0,77 à 0,74 en 2010.

### D) Analyse des facteurs externes de risques

La commune de Moigny sur Ecole n'a aucun engagement pouvant lui faire encourir un risque, ni caution ni garantie d'emprunt à la date du 31 décembre 2011.

# LEXIQUE

## **Actif**

A l'actif du bilan sont inscrits l'ensemble des biens du patrimoine (immobilisations pour leur valeur historique) ainsi que l'ensemble des éléments n'ayant pas vocation à y rester de manière durable (stocks, créances, trésorerie). L'actif immobilisé brut représente l'ensemble des immobilisations inscrites au bilan fonctionnel pour une durée supérieure à un an (dépenses d'équipement, titres de participations, opérations pour comptes de tiers). L'actif circulant désigne les stocks et créances qui se renouvellent au cours de l'exercice.

## **Annuité de la dette**

L'annuité de la dette est composée du montant des intérêts des emprunts et du montant du remboursement du capital. L'addition de ces deux montants permet de mesurer le poids exact de la dette à long et moyen terme pour les collectivités.

## **Autofinancement**

(voir Capacité d'autofinancement)

## **Besoin en fonds de roulement (BFR)**

Le BFR représente, à la fin d'un exercice comptable, l'excédent des crédits consentis aux redevables de la collectivité (restes à recouvrer) sur les crédits obtenus de ses créanciers (fournisseurs, État). Une créance crée un besoin de financement; la collectivité a constaté un produit, mais ce produit n'a pas encore été recouvré. A l'inverse, une dette génère une ressource; dans ce cas, la collectivité a effectivement enregistré une charge, mais celle-ci n'a pas encore été payée. Un BFR négatif constitue une ressource. En effet, cela signifie que les sommes non encore décaissées sont supérieures aux sommes non encore encaissées.

## **Bilan**

Le bilan présente la situation patrimoniale de la collectivité à la date de clôture de l'exercice. Pour l'analyse financière, certaines rubriques du bilan sont reclassées afin de faire ressortir les grandeurs caractérisant la structure financière de la collectivité et d'apprécier son équilibre financier global.

Le bilan se présente sur deux colonnes: une colonne actif et une colonne passif. Il se découpe en trois grandes masses permettant de calculer trois grandeurs caractéristiques: les biens et financements à long terme (utilisés pour le calcul du fonds de roulement); l'ensemble des droits et obligations à court terme de la collectivité (calcul du besoin en fonds de roulement) et enfin la trésorerie dans son acception la plus large.

## **Capacité d'Autofinancement (C.A.F.)**

Elle représente l'excédent des produits réels de fonctionnement (hors produits de cession d'immobilisation) sur les charges réelles de fonctionnement. La CAF permet de couvrir tout ou partie des dépenses réelles d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...).

## **Capitaux et assimilés**

Ce sont les fonds à disposition de la commune à long terme hors dettes financières (dotations, réserves, résultat de l'exercice, subventions d'investissement, opérations pour comptes de tiers...).

## **Charges de fonctionnement réels**

En analyse financière M14, les charges réelles correspondent à des charges de fonctionnement qui donnent lieu ou donneront lieu à décaissement.

**Financement disponible**

Il représente le total des ressources (hors emprunts) dont dispose la collectivité pour investir, après avoir payé ses charges et remboursé ses dettes financières.

**Excédent brut de fonctionnement (EBF)**

Il correspond à l'excédent des produits courants sur les charges courantes. C'est la ressource fondamentale de la commune indépendante des produits et charges financières et exceptionnelles.

**Fonds de roulement**

Le fonds de roulement est égal à la différence entre les financements disponibles à plus d'un an (les dotations et réserves, les subventions d'investissements, les amortissements et provisions, les dettes financières à moyen long terme) et les immobilisations (les investissements réalisés et en cours de réalisation).

Cette différence correspond, en comptabilité budgétaire, à la somme des excédents définitifs que la commune a dégagés au cours du temps.

**Produits de fonctionnement réels**

En analyse financière M14 , les produits réels correspondent à des produits de fonctionnement (hors cession d'actifs) qui donnent lieu ou donneront lieu à encaissement.

**Réel**

En analyse financière , la notion de réel diffère de celle d'encaissement ou de décaissement. Est considéré comme réelle, une opération qui a ou aura (au cours d'un exercice ultérieur) un dénouement en trésorerie.

**Résultat de fonctionnement ou résultat comptable**

Différence entre le total des titres et le total des mandats émis en classe 7 et 6 de la section de fonctionnement.

**Trésorerie**

C'est l'ensemble des liquidités disponibles en caisse ou au compte au Trésor et des valeurs mobilières de placement.